

## INTRODUCTION

Anne QUEYREL BOTTINEAU

Université Paris Sorbonne – EDITTA EA 1491

anne.queyrel@paris-sorbonne.fr

Les conseillers, ceux qui, d'une manière ou d'une autre, délivrent des conseils à celui qui doit décider, sont des personnages-clés : détenteurs d'avis compétents et maîtres en communication, ils sont placés au nœud des relations, dans la vie privée des individus et dans les secteurs humains les plus variés, notamment dans les différentes formes d'organisation politique. L'importance diachronique du sujet explique que des études nombreuses et récentes, adoptant des angles d'approche divers, histoire administrative, institutionnelle, sociale, locale, aient été consacrées aux conseillers à diverses périodes jusqu'à l'époque contemporaine – qui voit se multiplier les « sociétés de conseil » ; ainsi, la figure du conseiller, souvent approchée par le biais de personnalités éminentes, serviteurs des souverains et de l'État, constitue, comme les membres d'organes délibératifs collectifs fonctionnant dans la longue durée, les « Conseils », un objet d'étude privilégié de la recherche historique sur le Moyen Âge et les Temps Modernes<sup>1</sup>. Notre mot « Conseil » rend les mots grecs *boulè* et *sunedrion*. *Boulè* signifie « avis, réflexion, délibération », d'où « conseil » au sens d'« assemblée délibérante », *sunedrion* désigne l'assemblée délibérante de ceux qui siègent ensemble ; les deux mots peuvent servir en grec à désigner le Sénat romain. Les cités grecques étaient dotées d'un ou de plusieurs Conseils, qui disposaient essentiellement du pouvoir de préparation des lois, le pouvoir probouleutique, avant la décision par vote des Assemblées<sup>2</sup>. Les

<sup>1</sup> Voir ainsi récemment Michon 2011 ; Michon 2012.

<sup>2</sup> Sur la *Boulè* des 500 à Athènes, on consultera surtout Rhodes 1972 et Hansen 1993, p. 287-306 ; sur le caractère très particulier de l'Aréopage au IV<sup>e</sup> siècle, héritier d'un Conseil des Anciens qui avait été proche de la *Gérousia* spartiate, voir Hansen 1993, p. 337-338. Sur la *Gérousia* spartiate, rapprochée des Conseils homériques, voir Schulz 2011. Sur le rôle des Conseils, voir Ruzé 1997 ; voir encore, pour des exemples de

États de type fédéral, ou *koina*, du monde grec étaient généralement dotés d'un Conseil à caractère délibératif, comme les conseils des cités ; les communautés de cités ou de peuples qui étaient liées par un objectif précis, militaire ou religieux, possédaient un Conseil, un *sunedrion*, auquel il revenait de s'occuper des affaires communes<sup>3</sup>. Plus que sur le fonctionnement de ces organes délibératifs institutionnels, « Conseils » au sens strict, dont les membres sont « conseillers » à raison du statut qui leur est reconnu par la constitution de leur communauté politique, tels les bouleutes, membres de la *Boulè*, qui se réunissent dans le *Bouleutèrion* à travers les cités du monde grec, ou les gérontes, membres de la *Gèrousia* à Sparte, on a mis l'accent, dans une approche d'histoire des mentalités, sur le jeu des personnalités, sur les rapports entre les membres du couple conseiller/conseillé, que peuvent venir compliquer les luttes entre donneurs de conseils. La figure du conseiller, peu étudiée de manière globale pour l'Antiquité, fait l'objet de cette publication qui, en rassemblant les actes de deux colloques internationaux, organisés, l'un à Paris en juin 2015 et l'autre à Besançon en octobre 2015, vise à enrichir notre connaissance sur les sociétés antiques par une réflexion sur un type de personnage : le conseiller, en partageant son savoir à celui qui détient le pouvoir de décision, instaure avec celui-ci une relation d'une nature particulière, qui lui confère crédibilité et une forme d'autorité.

Comme il arrive que les mêmes hommes soient à la fois conseillers au-dedans et ambassadeurs au-dehors, où ils vont présenter et défendre la décision des leurs qu'ils ont pu contribuer à faire adopter, le choix a été fait d'élargir la recherche à l'intermédiaire complémentaire qu'est l'ambassadeur. La mission de l'ambassadeur prolonge d'une certaine manière celle du conseiller par la parole qu'il transmet, de sa communauté d'origine aux autres communautés.

Compétence du conseiller, modalités de ses interventions, orales ou écrites, adaptées au cadre normatif dans lequel elles s'inscrivent et plus largement à la nature de sa relation avec celui qu'il conseille et avec les autres qui, comme lui, assument la fonction de spécialistes du conseil, forme de pouvoir qui est la sienne, liée à sa position d'intermédiaire éclairé, d'expert en quelque sorte, toutes ces caractéristiques apparaissent à la lecture des sources grecques et latines, littéraires, épigraphiques et papyrologiques, depuis *l'Iliade* jusqu'à l'Antiquité tardive, qu'il s'agisse de textes

---

délibérations collectives, Werlings, Schulz 2011. Sur des points précis touchant les Conseils dans les cités grecques, voir Fröhlich 2004 ; Feyel 2009.

<sup>3</sup> On pourra ainsi consulter, sur le conseil amphictionique pyléo-delphique, Lefèvre 1998 ; Sánchez 2001.

d'historiens, d'orateurs, de philosophes, de poètes, de documents privés ou officiels. Dans les contributions rassemblées ici, le lexique du conseil, formant le substrat général des études sur le conseiller, est abordé de près, mais non de manière exhaustive, tant en grec qu'en latin, à l'occasion de recherches plus larges sur la revendication de la pratique du conseil. Le point de vue déformant qu'implique la nature des sources dites « littéraires », que l'historien ou le philosophe apprécie la conduite d'hommes politiques dans lesquels ils reconnaissent de « bons » ou de « mauvais » conseillers, ou que l'orateur impliqué dans la vie de sa communauté revendique pour lui la qualité de bon conseiller et accuse ses rivaux de nuire à leurs concitoyens, amène en effet aussi à s'interroger sur la perception et la représentation du conseiller dans les sociétés, avec tous les stéréotypes qui s'attachent à un type d'homme dont le pouvoir réel est difficile à saisir : à la fois homme de l'ombre et puissant, vulnérable de par sa position d'intermédiaire, il est proche du pouvoir sans en être le détenteur effectif.

Il est frappant de constater combien les sociétés anciennes, et particulièrement les sociétés grecques, reconnaissent l'importance du rôle de guide que peut tenir le conseiller. Les sentences des poètes, les *gnômai*, marquées du prestige de l'ancienneté des grands noms, comme Hésiode et Solon<sup>4</sup>, ou celles qui sont portées et amplifiées sur la scène du théâtre<sup>5</sup>, sont considérées comme un trésor de sagesse. À l'occasion, elles sont convoquées et reprises dans les réflexions des orateurs ou historiens comme des leçons de conduite, utiles à la vie de chacun et de tous. Elles peuvent aussi être détournées pour les besoins de l'argumentation dans le cadre de dissensions politiques, comme le fait, avec d'autres, Eschine qui, en 330, soulignant l'utilité de ces *gnômai*, apprises dans l'enfance pour être mises en pratique à l'âge d'homme, détourne contre son adversaire Démosthène une sentence d'Hésiode, présenté, tel un conseiller politique, comme éduquant les foules et conseillant les cités parce qu'il dissuade de tolérer de mauvais chefs du peuple<sup>6</sup> : d'après Eschine, les Athéniens devraient voir dans les vers qu'il a cités non un poème d'Hésiode, « mais un oracle sur la politique de Démosthène. Car flotte, armée,

<sup>4</sup> Sur la poésie politique de Solon, poète et homme d'État, que les Athéniens se plaisaient à citer, voir Aristote, *Athênaiôn politeia*, XII.

<sup>5</sup> Voir notamment à ce propos Cuny 2007 ; Mauduit, Paré-Rey 2011, et particulièrement Gotteland 2011.

<sup>6</sup> Eschine, *Contre Ctésiphon*, 134 : « Hésiode le poète parle en termes heureux des hommes de cette espèce. Comme un éducateur des foules et conseiller des cités, il dissuade, en un passage, de tolérer des hommes d'État pervers (Ἐὺ γὰρ περὶ τῶν τοιούτων Ἡσίοδος ὁ ποιητῆς ἀποφαίνεται· λέγει γὰρ πού, παιδεύων τὰ πλήθη καὶ συμβουλεύων ταῖς πόλεσι τοὺς πονηροὺς τῶν δημαγωγῶν μὴ προσδέχεσθαι.) » (trad. V. Martin, G. de Budé). Voir encore, contre Démosthène, une référence à Solon, un « philosophe, un bon législateur » (Eschine, *Contre Ctésiphon*, 257).

cités, tout a été anéanti de fond en comble par la politique de cet homme »<sup>7</sup> – tant les Athéniens ont pâti des conseils de Démosthène, qui, en mauvais *démagôgos*, en fait mauvais conseiller, a fourvoyé le *dèmos* athénien. Quelques années plus tard, Dinarque, accablant Démosthène pour le compte de son client dans le cadre de l’affaire d’Harpale, s’inscrit dans la tradition qui met en relief la responsabilité des conseillers et guides des communautés politiques en célébrant le rôle des grands conseillers qui placèrent Athènes à la tête de la Grèce, « car il n’est pour une cité, pour un peuple, d’autre voie de salut que la valeur de ses chefs (*προστάται*) et le dévouement de ses conseillers (*συμβούλοι*) »<sup>8</sup> ; les Athéniens n’ont pas à craindre de manquer de conseillers (*συμβούλοι*) dévoués – et, logiquement, ils doivent éliminer Démosthène, le responsable des malheurs d’Athènes<sup>9</sup>.

Dans l’Antiquité, le conseiller est indispensable au décideur d’abord parce que celui-ci, comme la plupart des hommes, s’il ne prétend pas être omniscient, et même s’il détient le pouvoir absolu, souhaite être éclairé, et d’abord simplement informé avant d’agir, afin d’obtenir le succès – et l’on rappellera comment, dans la monarchie perse selon Hérodote, Xerxès demande ou exige, puis écoute, parfois pour la forme et sans être tenu de les suivre, les avis de ses proches, de ses conseillers, avant de les confronter et de prendre une décision<sup>10</sup>. Sans même qu’il ait besoin d’être détenteur, dans un premier temps, de compétences spécialisées, techniques pourrait-on dire, qu’elles soient d’ordre politique, plus généralement religieux, juridique, militaire, ou financier, qui le rapprocheraient de ce que nous appelons un « expert »<sup>11</sup>, c’est d’abord en raison de sa clairvoyance, de sa compréhension d’une situation donnée, permise par un intérêt soutenu pour la question, par la réflexion et le bon sens, que le conseiller est reconnu par celui qui le sollicite comme pourvu d’une compétence telle que l’on s’adresse à lui comme à une autorité. Dans les cités grecques en effet, et particulièrement dans les cités au régime de démocratie directe comme Athènes, où chaque vote de l’Assemblée du peuple remet en question les influences qui semblaient acquises, les citoyens ne désignent pas en leur sein certains d’entre eux qui formeraient un gouvernement spécialisé et

<sup>7</sup> Eschine, *Contre Ctésiphon*, 136.

<sup>8</sup> Dinarque, *Contre Démosthène*, 76 (trad. L. Dors-Méary) : *Μία γὰρ αὕτη σωτηρία καὶ πόλεως καὶ ἔθνους ἐστὶ, τὸ προστατῶν ἀνδρῶν ἀγαθῶν καὶ συμβούλων σπουδαίων τυχεῖν.*

<sup>9</sup> Dinarque, *Contre Démosthène*, 77.

<sup>10</sup> Hérodote, VII, 8-18 ; 101-105 ; 234-237 ; VIII, 67-69 ; 100-103... La bibliographie est très abondante sur les nombreuses scènes de conseil et les « sages conseillers » chez Hérodote : depuis Bischoff 1932 et Lattimore 1939, voir par exemple Pelling 1991 ; Moggi 2005 ; Rogkotsis 2006.

<sup>11</sup> Sur la spécialisation de certains savoirs, retirés du champ politique dans la cité grecque, voir Ismard 2015.

qui seraient, par fonction, comme des « conseillers d'État » : à Athènes, Périclès le souligne dans l'« Oraison funèbre », « une même personne peut à la fois s'occuper de ses affaires et de celles de l'État »<sup>12</sup>. Tous les citoyens sont invités, comme membres de l'Assemblée du peuple, à participer directement aux prises de décision collectives, et tous peuvent être amenés, par le biais du tirage au sort et des élections, à participer de plus près à la conduite de la cité comme membres du Conseil ou de commissions variées, ou comme magistrats : tous, en théorie, peuvent ainsi se former par la pratique et devenir, finalement, des « experts » dans certains domaines<sup>13</sup>. Dans un tel régime, les citoyens écoutent volontiers non pas, à proprement parler, des spécialistes, mais tous ceux qui, « conseillers » dans les faits et non en titre, pourvus simplement, comme citoyens, du droit de parler au peuple<sup>14</sup>, se manifestent comme des hommes bien informés, reconnus par la majorité comme aptes par leur intelligence à apprécier une situation, et à en discerner et en résoudre les difficultés<sup>15</sup> ; la question, certes – et elle nourrit, au-delà des débats politiques, les débats philosophiques – est de savoir si tous ceux qui se trouvent détenir une part de pouvoir dans la cité, en tant que citoyens, ont la compétence nécessaire pour décider souverainement et aussi, d'abord, pour distinguer les « bons » conseillers, qui les rendront eux-mêmes meilleurs<sup>16</sup>. Dans les régimes monarchiques aussi, le souverain s'adresse, parmi ses proches, parents et membres de l'aristocratie de cour, à ceux qui lui semblent les plus aptes à lui fournir des avis motivés<sup>17</sup>.

<sup>12</sup> Thucydide, II, 40, 2 (trad. J. de Romilly).

<sup>13</sup> On rappellera que, environ un siècle après Périclès, des Athéniens comme Eubule et Lycurgue durent en partie à leurs capacités financières leur écoute comme conseillers auprès du *dèmos* et leurs fonctions.

<sup>14</sup> La réflexion de Démosthène sur ce qui était, comme conseiller, son seul « droit » face à ses rivaux est particulièrement éclairante : « Et moi, [...], de quoi étais-je maître ? De rien. En effet, tout d'abord, la faculté même de parler au peuple, seul droit qui fût mon partage, vous l'accordiez aussi bien aux salariés de Philippe qu'à moi [...] » (Démosthène, *Sur la Couronne*, 236) (trad. G. Mathieu).

<sup>15</sup> On peut rappeler ici les propos que Thucydide attribue au chef démocrate syracusain Athénagoras en 415 (Thucydide, VI, 39, 1) : « [...] à l'intelligence revient de donner les conseils les plus sûrs, et au grand nombre de décider au mieux après s'être éclairé (βουλευσαι δ' ἂν βέλπιστα τοὺς ξυνετούς, κρῖναι δ' ἂν ἀκούσαντας ἄριστα τοὺς πολλούς) » (trad. L. Bodin, J. de Romilly). Sur le pouvoir et le rôle des orateurs dans l'Athènes démocratique, voir Connor 1971 ; Sinclair 1988 ; Ober 1989 ; Hansen 1993, p. 307-330.

<sup>16</sup> Que l'on pense à Platon, et aux mises en cause par Socrate de ceux qui sont considérés à Athènes comme de « bons » conseillers, Miltiade, Thémistocle, Cimon, Périclès (*Gorgias*, 503c-d ; 515c-517c). Sur la question du conseiller politique chez Platon, voir par exemple Hourcade 2013. Sur les critiques en général du régime démocratique athénien, voir Ober 1998.

<sup>17</sup> Savalli-Lestrade 1998, p. 292, 302, 356-359, souligne que les *betairoi* qui entouraient les rois macédoniens à l'époque de Philippe II et d'Alexandre, comme les Amis entourant les rois hellénistiques, pouvaient assumer les tâches de conseillers et d'ambassadeurs.

On rappellera ici comment se définit le Périclès de Thucydide, lorsque ses concitoyens, devant les premières difficultés de la guerre du Péloponnèse, lui reprochent les conseils qu'il leur a donnés, et qu'ils ont suivis : « En ma personne, pourtant, votre colère vise un homme qui, je crois, n'est inférieur à personne pour juger ce qu'il faut et le faire comprendre, qui de plus est patriote et ne cède pas à l'argent. Tel qui juge bien, mais n'expose pas clairement (διδάξας), se trouve ramené au même cas que s'il n'avait pas conçu l'idée (ἐνεθυμήθη) ; tel qui a les deux mérites, mais qui ne veut pas de bien à la cité, ne saurait s'expliquer avec la même communauté de points de vue ; et que ce dernier trait soit acquis, si l'homme est cependant dominé par l'argent, pour ce seul avantage il vendrait tout »<sup>18</sup>. Dans cette réflexion de l'homme alors le plus influent d'Athènes sur son rôle de conseiller politique, réflexion qui est un portrait du bon conseiller, où se conjuguent discernement dans la situation, capacité à expliquer, en fait à enseigner, amour de la patrie et intégrité, on mettra l'accent ici sur les qualités intellectuelles, indispensables pour qu'un futur bon conseiller puisse se manifester<sup>19</sup>, alors qu'un citoyen « simplement » attaché à sa patrie et honnête fera dans tous les cas un « bon citoyen », mais pas nécessairement un « bon conseiller »<sup>20</sup> : le « mauvais » conseiller, lui, dévoiera ses qualités intellectuelles par l'usage condamnable qu'il en fera pour tromper sa communauté dans la recherche de son intérêt privé. On reconnaîtra des réminiscences du Périclès de Thucydide, figé au siècle suivant en statue du bon conseiller, dans des mises en garde d'Isocrate aux Athéniens qui refusent de renoncer à l'hégémonie maritime<sup>21</sup>, ou, de manière récurrente, dans des discours de Démosthène mettant en cause, à Athènes et dans le reste de la Grèce, les conseillers corrompus,

<sup>18</sup> Thucydide, II, 60, 5-6 (trad. J. de Romilly) : καίτοι ἐμοὶ τοιοῦτῳ ἀνδρὶ ὀργίζεσθε ὅς οὐδενὸς ἦσων οἰομαι εἶναι γινῶναι τε τὰ δέοντα καὶ ἐρμηνεῦσαι ταῦτα, φιλόπολις τε καὶ χρημάτων κρείσσων. ὃ τε γὰρ γνούς καὶ μὴ σαφῶς διδάξας ἐν ἴσῳ καὶ εἰ μὴ ἐνεθυμήθη· ὃ τε ἔχων ἀμφοτέρω, τῇ δὲ πόλει δύσνους, οὐκ ἂν ὁμοίως τι οἰκειῶς φράζοι· προσόντος δὲ καὶ τοῦδε, χρήμασι δὲ νικώμενος, τὰ ζύμπαντα τοῦτου ἐνὸς ἂν πωλοῖτο.

<sup>19</sup> Thucydide a un peu plus haut loué l'intelligence, la ξύνεσις, de Thémistocle, auquel il a reconnu les qualités intellectuelles du « bon conseiller » qu'il fait définir par Périclès, le discernement, la vivacité d'esprit, la capacité à exposer (I, 138, 3).

<sup>20</sup> On notera à ce propos l'affirmation de Démosthène, dans le discours *Sur la Couronne*, 180, selon laquelle, contrairement à Eschine, il a fait pour Athènes en difficulté tout ce que devait faire un « bon citoyen » : dans la pensée démosthénienne, le « bon citoyen », en étant tout entier tendu vers le bien de sa cité, est nécessairement un bon conseiller.

<sup>21</sup> *Sur la Paix*, 93 ; *Sur l'Échange*, 247-248.

vendus à Philippe de Macédoine<sup>22</sup>, jusqu'à la justification finale de la politique d'une vie, exaltation de son rôle de conseiller, dans le plaidoyer *Sur la Couronne*<sup>23</sup>.

La réflexion que développe le conseiller face à son interlocuteur mène au conseil, attendu comme clé du succès : le décideur demande un conseil pour savoir que décider, et en fin de compte pour agir, même s'il délègue à d'autres le soin de l'action ; la prise de décision qui mène à l'action est la finalité du conseil. Le décideur recherche naturellement le meilleur conseil pour avoir le plus de chance d'agir comme il faut : en régime démocratique, en régime monarchique, les conseillers sont nombreux à exposer et confronter leurs arguments dans des séances de consultation et de délibération. Conseil et décision, conseil et action, parole et action sont complémentaires et, dans tout comportement humain raisonnable, indissociablement liés : le conseil s'oppose à la passion qui entraîne l'action irréfléchie. Le Périclès de Thucydide, encore lui, faisant l'éloge de sa cité, insiste sur l'alliance, qui lui serait propre, de la parole et de l'action : les Athéniens s'éclairent par la parole avant d'agir<sup>24</sup>. Ainsi, c'est en suivant ce qui devait se révéler le meilleur conseil, celui de Thémistocle, que les Athéniens avaient décidé de se préparer à un combat naval après la consultation de l'oracle de Delphes<sup>25</sup>. L'homme parfait serait alors celui qui réunit les qualités du conseiller et de l'homme d'action – en l'occurrence, selon l'idéal grec, celui qui est bon au conseil et à la guerre, sans qu'il y ait antinomie entre les deux capacités : d'une autre manière qu'Achille, le héros noble et loyal, trop souvent dominé par ses passions, Ulysse est, dans l'imaginaire grec aristocratique, l'homme complet, celui qui, plus que tout autre, est à la fois bon au conseil et à la guerre<sup>26</sup>, celui qui sait s'adapter à toutes les situations. Alors que Nestor, parmi les chefs achéens, et Phoenix, pédagogue et, autant que faire se peut, conseiller

<sup>22</sup> Voir notamment le plaidoyer *Sur l'Ambassade infidèle*, discours d'accusation de Démosthène et le discours de défense homonyme d'Eschine, prononcés en 343.

<sup>23</sup> Démosthène, *Sur la Couronne*, 173 ; 179 ; 190-198 ; 277-281...

<sup>24</sup> Thucydide, II, 40, 2-3.

<sup>25</sup> Hérodote, VII, 142-144. Hérodote montre comment Thémistocle explique mot par mot l'oracle à ses concitoyens, afin de les convaincre de se préparer à l'action, la guerre sur mer. À propos de l'image de Thémistocle comme excellent conseiller, on soulignera le fait, mentionné par Plutarque, *Thémistocle*, XXII, 2, que Thémistocle aurait fondé un sanctuaire d'Artémis, qu'il aurait appelé *Aristoboulè* en référence à ses propres conseils.

<sup>26</sup> Ainsi, *Illiade*, II, 273 :

ὦ πόποι ἦ δὴ μυρί' Ὀδυσσεὺς ἐσθλὰ ἔοργε  
βουλὰς τ' ἐξάρχων ἀγαθὰς πόλεμόν τε κορύσσων.

d'Achille, sont bons au conseil par le privilège de l'âge<sup>27</sup>, Ulysse, en pleine force, est dans les poèmes homériques celui qui, à la fois, combat comme meneur d'hommes<sup>28</sup>, sait par les ressources de sa *mêtis* résoudre les situations difficiles<sup>29</sup>, et sait parler, s'imposer et captiver par sa parole<sup>30</sup>.

La relation à l'autre, le destinataire du conseil, est essentielle pour le conseiller, qui doit, Périclès le souligne, faire comprendre autant que concevoir : sans cette relation inhérente à la nature d'un personnage qui n'existe que par le partage, donc en couple ou en un réseau qui converge vers le destinataire du conseil, la compétence du conseiller, fruit de ses qualités personnelles appliquées à une question précise, resterait un bien caché, secret, sans effet visible. Ainsi, seule la projection de la compétence vers l'autre permet le conseil, que celui-ci soit ou non suivi. Quels que soient les rapports entre les personnes dans la sphère privée, et quel que soit le régime politique dans la sphère publique, que le pouvoir de décision revienne au peuple, au petit nombre ou à un seul, une certaine relation de proximité, même empreinte de retenue, est capitale pour qu'il y ait don du conseil, avant même l'éventuelle réception du conseil. Tourné vers autrui, le conseiller fait passer la compétence qui le distingue par une manière de s'exprimer adaptée au destinataire : quelles que soient les modalités de son intervention, sans la capacité à expliquer clairement, sans la maîtrise de l'expression, qu'elle se développe à l'oral, dans le cadre d'une conversation privée ou en public, ou encore par écrit<sup>31</sup>, le conseiller échoue, son message ne passe pas. S'appuyant sur ses qualités naturelles et, éventuellement, sur la formation qu'il a reçue de ses maîtres, le conseiller cherche à convaincre par une argumentation solide qui convienne à la personnalité du conseillé : cette prise en compte de l'identité du destinataire oriente le déroulé des arguments dans

<sup>27</sup> Voir *Iliade*, II, 76-83, 336-374 (Nestor) ; III, 293-325 (Nestor) ; IX, 52-78, 94-113, 162-172 (Nestor), ou encore IX, 432-605 (Phoenix).

<sup>28</sup> Voir *Iliade*, II, 631-637 ; III, 349-355...

<sup>29</sup> Voir *Iliade*, II, 173-181, 273 ; III, 200-202, 216...

<sup>30</sup> Voir *Iliade*, II, 185-210, 243-332 ; III, 203-224 ; IX, 223-306. La similitude a souvent été relevée, de la réalité au mythe, entre l'effet positif des interventions de Thémistocle et d'Ulysse en temps de crise : sur l'intertextualité entre l'*Iliade*, II, 211-277 et Hérodote, VIII, 57-64, voir récemment Queyrel Bottineau 2015, p. 398-399.

<sup>31</sup> Sur les avantages comparés de l'oral et de l'écrit dans la diffusion du conseil, voir les réflexions d'Isocrate, qui dans la *Lettre I, À Denys* (367), § 2-3, compare les conseils donnés par écrit et les conseils donnés de vive voix, en soulignant les avantages de l'oral : mais il ne peut s'entretenir de vive voix avec Denys (§ 1). Sur la lettre de conseil, ouverte ou strictement privée, on mentionnera la tenue récente, du 8 au 10 avril 2015, à Tours, du colloque « Conseiller, diriger par lettre », organisé par Elisabeth Gavaille et Laurent Guillaumont, consacré pour l'essentiel à la période antique.

l'objectif d'amener l'autre à partager le point de vue du conseiller. Ainsi, Thémistocle, persuadé par son propre conseiller Mnésiphilos, tente, avant la bataille de Salamine, d'adapter ses arguments à ses auditeurs, le Lacédémonien Eurybiade et les stratèges grecs réunis en *sunedrion*, pour les convaincre de demeurer sur place<sup>32</sup> : Eurybiade, qui détient le pouvoir de décision, comprend mieux (*ἀνεδιδάσκετο*) et ordonne de rester<sup>33</sup>.

Tout conseiller recherche l'alliance de Peithô, la Persuasion, sans laquelle il échoue auprès de son interlocuteur ; mais tous savent aussi que la persuasion peut signifier séduction, enchantement subtil, ruse<sup>34</sup> – et l'évolution négative du personnage d'Ulysse dans l'imaginaire grec, des épopées homériques aux tragédies d'Euripide, révèle la méfiance qu'inspirent aux Grecs les discoureurs ambigus, dont les paroles bien tournées peuvent n'être que mensonges. Eschine, dans ses efforts pour détruire l'argumentation de son adversaire, évoque, à la fin de son grand discours d'accusation, la déesse Peithô, pour laquelle se prendrait selon lui Démosthène<sup>35</sup>. Plutarque parle de la *psuchagogia* par laquelle Périclès tenait le peuple, alliant, en grand orateur, maîtrise de la parole et connaissance du caractère athénien<sup>36</sup>. Faire preuve de persuasion pour enseigner, se faire comprendre et par suite apprécier, ou obéir et respecter, c'est aussi, pour une part, montrer sa maîtrise de ce que nous appelons à présent la communication<sup>37</sup> : le conseiller est un personnage au nœud des relations humaines, dont la raison d'être est de partager et de faire connaître des compétences et des savoirs.

<sup>32</sup> Hérodote, VIII, 57-64.

<sup>33</sup> Hérodote, VIII, 63. Hérodote, certes, soupçonne dans la décision du Lacédémonien la crainte de voir la flotte athénienne se retirer, et les stratèges grecs persistent à contester cette décision (VIII, 70-74), qu'ils considèrent comme le résultat de l'*ἀβουλία* de leur chef (VIII, 74, 2) – *ἀβουλία* que Mnésiphilos leur attribuait précédemment (VIII, 57, 2) : mais après la victoire Thémistocle est bien reconnu pour avoir été par la qualité de ses conseils le plus avisé et le plus sage (*σοφώτατος*, VIII, 124, 1 ; *σοφίης δὲ καὶ δεξιότητος*, VIII, 124, 2).

<sup>34</sup> Sur la rhétorique de la persuasion, voir Worthington (dir.) 1994 ; Spencer, Theodorakopoulos (dir.) 2006. Sur Peithô, l'allégorie de la Persuasion, dans les textes et sur les vases, où elle est associée à Aphrodite, voir Worman 2002, p. 86-89 ; Smith 2011, p. 55-60.

<sup>35</sup> Eschine, *Contre Ctésiphon*, 256.

<sup>36</sup> Plutarque, *Périclès*, XV, 2.

<sup>37</sup> Sur la communication, orale et écrite, privée et publique, dans l'Antiquité, voir, outre les ouvrages généraux de Coulet 1996, et d'Achard 2006 [1991] : Binder, Ehlich (dir.) 1996 ; Hesberg, Thiel (dir.) 2003 ; Bresson, Cocula, Pébarthe (dir.) 2005 ; Capdetrey, Nélis-Clément (dir.) 2006 ; Pébarthe 2006 ; Ledentu (dir.) 2007 ; Kuhn (dir.) 2012 ; Osmers 2013. Plus précisément, sur les éléments de la communication entre orateurs et peuple dans l'Athènes démocratique, voir Ober 1989, p. 104-339 ; Welwei 1996, p. 25-50 ; Yunis 1996.

Faire appel à l'intelligence du conseillé pour qu'il suive le cheminement de la pensée qui mène au conseil et en saisisse l'argumentation, mais aussi faire appel à ses sentiments, susciter ses émotions, le séduire par des propos habilement choisis et agencés, tout cela est la spécificité du conseiller, connaisseur en mentalités. Le destinataire du conseil, lui, tout en étant demandeur, n'entend pas nécessairement accepter sans examen les avis proposés et en faire des résolutions, surtout s'ils se contredisent les uns les autres ou s'ils s'opposent à la décision qu'il prendrait de lui-même, sans consulter. De même que l'association de la clairvoyance et de l'impuissance peut être le drame du conseiller<sup>38</sup>, de même le pouvoir de décider doit revenir au conseillé, qui dans le couple est par nature en position de supériorité<sup>39</sup> : il peut librement, ou rejeter les conseils, ou les adopter et même déléguer le soin de leur exécution à ceux-là mêmes qui les lui ont proposés. Dans un régime personnel, les conseillers, courtisans en même temps qu'ils sont rivaux entre eux, craignent d'exprimer librement leurs conseils, ils en enrobent les aspérités et flattent leur souverain – qui peut les encourager à parler, ou s'irriter de leur franchise<sup>40</sup> ; dans les régimes où le pouvoir est partagé, et la souveraineté collective, le conseiller aussi peut s'inquiéter d'avoir à rendre des comptes. On rappellera combien souvent les auteurs grecs du v<sup>e</sup> et du iv<sup>e</sup> siècle, parfois eux-mêmes impliqués dans l'action, tel Démosthène, et, après eux, ceux qui traitèrent, tel Plutarque, des grands hommes de l'Athènes classique, évoquent les relations parfois difficiles des conseillers athéniens, pour un temps « chefs du peuple », avec le *dèmos* souverain<sup>41</sup>. Au-delà des situations précises, les réflexions générales abondent, précaution oratoire, voire *topos*,

<sup>38</sup> Le cas extrême est représenté par celui qui, pourvu d'une sagesse humaine, sait ne rien pouvoir contre la fatalité. Voir par exemple les propos d'un Perse rapportés par l'Orchoménien Thersandros avant Platées : « [...] on a beau donner des avis qui méritent d'être crus, personne ne veut écouter. [...] C'est la pire souffrance en ce monde, d'avoir beaucoup de sagesse et point d'autorité » (Hérodote, IX, 16, trad. Ph.-E. Legrand).

<sup>39</sup> C'est seulement par un dévoiement de leur relation que le conseiller peut être représenté en position de supériorité par rapport au destinataire du conseil : avant les appels récurrents d'Isocrate et de Démosthène à la responsabilité du peuple, *topos* de l'éloquence délibérative, Aristophane, dans *Les Cavaliers* ou *Les Guêpes* par exemple, malmène sur la scène comique certains de ses concitoyens, surtout Cléon, qui profiteraient de la faveur populaire pour abrutir le *dèmos* : voir ainsi Villacèque 2013, p. 233-277.

<sup>40</sup> Voir par exemple Hérodote, VII, 101-105 ; 234-237...

<sup>41</sup> Voir par exemple, avec des optiques différentes, Thucydide II, 13, 9-14, 2 ; 21, 3-22, 1 ; 59-65, à propos de Périclès et des Athéniens ; Aristote, *Athènaïôn politeia*, XXII-XXVIII, sur l'évolution politique à Athènes et les relations entre le peuple et les conseillers influents ; Plutarque, sur les relations de Thémistocle et de Périclès avec le peuple athénien : *Thémistocle*, IV, 2 ; V, 6 ; X, 1-3 ; XVIII, 4 ; XXII ; *Périclès*, VII-XV, notamment XV, 2 sur la *psuchagôgia* par laquelle Périclès aurait su manier les caractères et les passions des Athéniens, et encore XXIII, 4 ou XXXVI, 1.

à propos de cette dialectique qu'est la pratique du conseil, de cette interaction entre le conseiller et le conseillé où raison et psychologie ont leur part, sur la nécessité et l'utilité du conseiller clairvoyant, mais aussi sur l'usage que le peuple fait de lui et sur l'incertain devenir du conseiller, soumis à un maître inconstant, car vivant dans l'instant<sup>42</sup>. On citera seulement ici, pour le choix et la beauté de l'image rétrospectivement prémonitoire, l'anecdote, peut-être plus instructive sur la pensée de Plutarque que sur les pratiques politiques athéniennes de l'époque classique, du père de Thémistocle montrant à son fils, pour le convaincre de la fragilité de la position de conseiller, les vieilles trières abandonnées, échouées sur le rivage<sup>43</sup>.

L'ambassadeur, auquel la recherche a été élargie depuis le personnage du conseiller, poursuit éventuellement le rôle de celui-ci, comme intermédiaire et négociateur, en transmettant la position du conseillé auquel il a lui-même donné des conseils. Celui qui détient le pouvoir de décision, de même qu'il peut charger le conseiller de la mise en application de ses conseils, comme chef de guerre par exemple, peut en effet logiquement penser que le conseiller dont il a suivi les avis est le plus apte à les défendre au-dehors ; en même temps, il confère à son ambassadeur davantage de crédibilité devant la puissance étrangère. La pratique est usuelle en Grèce, à la fin du v<sup>e</sup> siècle et au iv<sup>e</sup> siècle, que les mêmes hommes soient conseillers et ambassadeurs. Démosthène fait ainsi souvent référence aux ambassades qu'il a conseillé d'envoyer, ou qu'il a menées lui-même à travers la Grèce, et pas seulement en Macédoine<sup>44</sup> : c'est parce qu'il conseillait le peuple et que sa compétence a été reconnue dans le domaine de la communication politique qu'il a été chargé de missions diplomatiques. Eschine, lui aussi ambassadeur en Macédoine, mentionne des ambassades conduites par des concitoyens, connus comme orateurs, appréciés comme conseillers<sup>45</sup>. Déployer les compétences de l'ambassadeur après celles du conseiller, c'est toujours travailler dans

<sup>42</sup> Voir par exemple Isocrate, *Sur la Paix*, 1-18 ; 38-41 ; 49-57 ; 80-81 ; 93 ; 114-116 ; *Sur l'Échange*, 244-257 ; 283-298 ; 304-320 ; *Epistulae*, IX, 6, ou encore Démosthène, *Symmories*, 5 ; *Rhodiens*, 32-33 ; 2<sup>e</sup> *Olynthienne*, 29-30 ; 3<sup>e</sup> *Olynthienne*, 21-26...

<sup>43</sup> Plutarque, *Thémistocle*, II, 8 : « [...] il y en a qui disent que son père, pour le détourner de la carrière politique, lui montra sur le bord de la mer les vieilles trières abandonnées et négligées, en l'avertissant que le peuple traite de même ses conseillers (*démagôgoi*), lorsqu'ils sont hors de service ([...] εἰσὶν οἱ λέγοντες, ὅτι τοῦ τὰ κοινὰ πράττειν ἀποτρέπων αὐτὸν ὁ πατὴρ ἐπεδείκνυε πρὸς τῇ θαλάττῃ τὰς παλαιὰς τριήρεις ἐρριμμένας καὶ παρωρωμένας, ὡς δὴ καὶ πρὸς τοὺς δημαγωγούς, ὅταν ἄχρηστοί γίνωνται, τῶν πολλῶν ὁμοίως ἐχόντων) » (trad. R. Flacelière, E. Chambry, M. Juneaux).

<sup>44</sup> Outre le discours *Sur l'Ambassade*, qui traite de l'ambassade en Macédoine de 346, on renverra surtout au discours *Sur la Couronne*, dans lequel Démosthène récapitule sa politique (178-179, 211-214, 237...).

<sup>45</sup> Démosthène, *Contre Ctésiphon*, 138-139.

l'intérêt d'une communauté qui ne saurait vivre repliée sur elle-même. Les *Vies des Dix Orateurs* conservent un décret qui aurait été pris à l'initiative de Démocharès en l'honneur de son oncle défunt Démosthène (851 BC) : parmi les services rendus à la cité sont mentionnés les conseils aux Athéniens et les ambassades qui ont entraîné des alliances pour Athènes.

Au-delà même de l'éventuelle continuité du conseiller à l'ambassadeur, la pratique de l'ambassade, en se fondant sur la juste appréciation de la psychologie de l'étranger, recourt à une certaine rhétorique, celle de la diplomatie, de même que la pratique du conseil suppose, au-delà de la compétence du conseiller, la capacité à faire comprendre, à communiquer, à persuader : dans la fidélité aux instructions qu'il a reçues, l'ambassadeur doit, le cas échéant, s'il n'est pas qu'un simple messenger qui transmet, faire lui aussi réfléchir ses auditeurs par son argumentation<sup>46</sup> afin de leur faire adopter la position de sa propre communauté<sup>47</sup>. Lorsque les Athéniens votent le soulèvement contre la puissance macédonienne, au début de la guerre « hellénique », ils envoient à travers les cités grecques des ambassades pour « expliquer (διδάξοντας) » que les Athéniens, qui avaient jadis combattu pour le salut commun de la Grèce, estimaient devoir se soulever de nouveau pour ce salut commun<sup>48</sup> : on attend des ambassadeurs qu'ils soient, comme des conseillers devant l'Assemblée athénienne, de bons orateurs afin de convaincre les Assemblées des autres cités et d'obtenir des alliances.

Mais, dans la négociation, quelle est la marge de l'ambassadeur, pris entre sa communauté et celle qui lui fait face ? Avec lui se posent les questions de la limite entre la parole « fidèle » et la parole « efficace », et des possibles divergences avec l'autorité de tutelle. Pour la communauté qui l'envoie, n'existe-t-il pas le risque que l'ambassadeur

<sup>46</sup> Sur l'enseignement que pratiquent les ambassadeurs en exhortant à réfléchir (ἐνθυμείσθαι) la communauté auprès de laquelle ils sont envoyés – en se fondant souvent sur l'argument puissant qu'est la référence au passé –, voir par exemple Xénophon, *Helléniques*, III, 5, 10 et VI, 5, 40 ; 43. Le Périclès de Thucydide, dans sa définition du « bon conseiller », employait, avec le verbe γινώσκειν, ce même verbe ἐνθυμείσθαι pour la conception de l'idée par le conseiller – idée que celui-ci doit savoir « faire comprendre (ἐρμηνεύσαι) », « expliquer (διδάξας) » (II, 60, 5-6) : voir *supra*, n. 18.

<sup>47</sup> Les pratiques, objectifs et méthodes de la diplomatie dans l'Antiquité ont donné lieu ces dernières années à de nombreuses publications, portant essentiellement sur le monde romain. On renverra ici seulement à Briant 1968 ; Mosley 1973 ; Adcock, Mosley 1975 ; Olshausen, Biller (dir.) 1979 ; Frézouls, Jacquemin (dir.) 1995 ; Linderski 1995 ; Canali De Rossi 1997 ; Angeli Bertinelli, Piccirilli (dir.) 2001 ; Cresci, Gazzano, Orsi, Piccirilli 2002 ; Piccirilli 2002 ; Canali De Rossi 2005-2014 ; Santi Amantini (dir.) 2005 ; Caire, Pittia (dir.) 2006 ; Jacquin (dir.) 2006 ; Ferrary 2007 ; Giovannini 2007 ; Becker, Drocourt (dir.) 2012 ; Gonzales, Schettino (dir.) 2013 ; Osmers 2013 ; Becker 2014 ; Grass, Stouder (dir.) 2015

<sup>48</sup> Diodore, XVIII, 10, 3.

néglige l'intérêt des siens et passe de l'autre bord, de même que le conseiller, Périclès le soulignait, peut manquer à l'amour de sa patrie ou se laisser corrompre, ruinant alors ses capacités de discernement et de clarté d'explication<sup>49</sup> ? Andocide, de retour de Sparte, soulignait, dans sa harangue de 391, la difficulté de toute ambassade, et particulièrement, d'après lui, de toute ambassade envoyée par le peuple athénien : « Car, Athéniens, ce n'est pas seulement sur nos instructions écrites que nous devons, nous ambassadeurs, régler nos négociations, mais aussi sur votre caractère »<sup>50</sup>. Comme pour le conseiller et le destinataire du conseil, comme dans toute relation fondée sur des rapports où entrent en jeu compétence, confiance et autorité, les relations entre l'ambassadeur et le pouvoir qui l'envoie peuvent se révéler délicates.

## Bibliographie

- Achard G. (2006 [1991]), *La communication à Rome*, Paris.
- Adcock F., Mosley J. D. (1975), *Diplomacy in Ancient Greece*, London.
- Angeli Bertinelli G., Piccirilli L. (dir.) (2001), *Linguaggio e terminologia diplomatica dall'antico oriente all'impero bizantino: atti del convegno nazionale, Genova, 19 novembre 1998*, Genova.
- Becker A. (2014), *Les relations diplomatiques romano-barbares en Occident au V<sup>e</sup> siècle. Acteurs, fonctions, modalités*, Paris.
- Becker A., Drocourt N. (dir.) (2012), *Ambassadeurs et ambassades au cœur des relations diplomatiques. Rome-Occident médiéval-Byzance (VIII<sup>e</sup> avant J.-C. - XI<sup>e</sup> après J.-C.)*, Metz.
- Binder G., Ehlich K. (dir.) (1996), *Kommunikation in politischen und kultischen Gemeinschaften. Stätten und Formen der Kommunikation im Altertum*, Trier.
- Bischoff H. (1932), *Der Warner bei Herodot*, Marburg.
- Bresson A., Cocula A.-M., Pébarthe C. (dir.) (2005), *L'écriture publique du pouvoir*, Bordeaux.
- Briant P. (1968), « La *boulè* et l'élection des ambassadeurs à Athènes au IV<sup>e</sup> siècle », *REA*, 70, p. 7-31.
- Caire E., Pittia S. (dir.) (2006), *Guerre et diplomatie romaines (IV<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> siècles). Pour un réexamen des sources*, Aix-en-Provence.

<sup>49</sup> Sur le risque de corruption dans la pratique diplomatique, voir notamment, outre les ouvrages cités ci-dessus, dont Piccirilli 2002 : Descat (dir.) 1989, p. 197-315 ; Mitchell 1997 ; Nechaeva 2014 ; Cunibert 2015.

<sup>50</sup> Andocide, *Sur la Paix*, 35 (trad. G. Dalmeyda). Sur la question capitale des instructions données aux ambassadeurs, voir aussi Démosthène, *Sur l'Ambassade*, 4-8, 182-186. On pourra se reporter notamment, à propos des « instructions écrites », à Welwei 1996.

- Canali De Rossi F. (2005-2014), *Le relazioni diplomatiche di Roma*, 4 vol., Roma.
- Canali De Rossi F. (1997), *Le ambascerie dal mondo greco a Roma in età repubblicana*, Roma.
- Capdetrey L., Nélis-Clément J. (dir.) (2006), *La circulation de l'information dans les États antiques*, Bordeaux.
- Connor W. R. (1971), *The New Politicians of Fifth-Century Athens*, Princeton.
- Coulet C. (1996), *Communiquer en Grèce ancienne, Écrits, discours, information, voyages...*, Paris.
- Cresci L. R., Gazzano F., Orsi D. P., Piccirilli L. (dir.) (2002), *La retorica della diplomazia nella Grecia antica e a Bisanzio*, Roma.
- Cuniberti G. (2015), « Doni e favori illeciti: percezione e codificazione del reato di corruzione in Atene antica », *Hormos*, 6, p. 21-34.
- Cuny D. (2007), *Une leçon de vie : les réflexions générales dans le théâtre de Sophocle*, Paris.
- Descat R. (dir.) (1989), *Or perse et histoire grecque*, Bordeaux (*REA*, 91).
- Ferrary J.-L. (2007), « Les ambassadeurs grecs au Sénat romain », dans J.-P. Caillet, M. Sot (dir.), *L'audience. Rituels et cadres spatiaux dans l'Antiquité et le haut Moyen Âge*, Paris, p. 113-122.
- Feyel C. (2009), *ΔΟΚΙΜΑΣΙΑ. La place et le rôle de l'examen préliminaire dans les institutions des cités grecques*, Nancy.
- Frézouls E., Jacquemin A. (dir.) (1995), *Les relations internationales. Actes du colloque de Strasbourg, 15-17 juin 1993*, Paris.
- Fröhlich P. (2004), *Les cités grecques et le contrôle des magistrats (IV<sup>e</sup>-I<sup>er</sup> siècle avant J.-C.)*, Genève.
- Giovannini A. (2007), *Les relations entre États dans la Grèce antique : du temps d'Homère à l'intervention romaine, ca 700-200 av. J.-C.*, Stuttgart.
- Gonzales A., Schettino M. T. (dir.) (2013), *Le point de vue de l'autre. Relations culturelles et diplomatie*, Besançon (*DHA* supplément 9).
- Gotteland S. (2011), « De la scène à la tribune : les leçons du théâtre chez les orateurs », dans Mauduit, Paré-Rey 2011, p. 235-253.
- Grass B., Stouder G. (dir.) (2015), *La diplomatie romaine sous la République : réflexions sur une pratique. Actes des rencontres de Paris, 21-22 juin 2013, et Genève, 31 octobre-1<sup>er</sup> novembre 2013*, Besançon.
- Hansen M. H. (1993), *La démocratie athénienne à l'époque de Démosthène, Structure, principes et idéologie*, Paris [trad. S. Bardet avec le concours de P. Gauthier].
- Hesberg H. von, Thiel W. (dir.) (2003), *Medien in der Antike, Kommunikative Qualität und normative Wirkung*, Köln.
- Hourcade A. (2013), « La figura del consejero político en Platón », dans N.-L. Cordero (dir.), *El filósofo griego frente a la sociedad de su tiempo*, Buenos Aires, p. 137-151.
- Ismard P. (2015), *La démocratie contre les experts. Les esclaves publics en Grèce ancienne*, Paris.

- Jacquín G. (dir.) (2006), *Récits d'ambassades et figures du messager*, Rennes.
- Kuhn C. (dir.) (2012), *Politische Kommunikation und öffentliche Meinung in der antiken Welt*, Stuttgart.
- Lattimore R. (1939), « The Wise Advisor in Herodotus », *C. Phil.*, 34, p. 24-35.
- Ledentu M. (dir.) (2007), *Parole, « Media », Pouvoir dans l'Occident romain. Hommages offerts au Professeur Guy Achard*, Lyon.
- Lefèvre F. (1998), *L'Amphictionie pyléo-delphique : histoire et institutions*, Paris.
- Linderski J. (1995), « Ambassadors go to Rome », dans Frézouls, Jacquemin (dir.) 1995, p. 453-478 [repris dans Linderski J. (2007), *Roman Questions*, II, *Selected Papers*, Stuttgart, p. 40-60, avec *addenda*].
- Mauduit C., Paré-Rey P. (dir.) (2011), *Les maximes théâtrales en Grèce et à Rome : transferts, réécritures, emplois. Actes du colloque organisé les 11-13 juin 2009 par l'Université Jean-Moulin-Lyon 3 et l'ENS de Lyon*, Paris.
- Michon C. (dir.) (2012), *Conseils et conseillers dans l'Europe de la Renaissance, v. 1450-v. 1550*, Rennes.
- Michon C. (dir.) (2011), *Les conseillers de François I<sup>er</sup>*, Rennes.
- Mitchell L. G. (1997), *Greeks Bearing Gifts: the Public Use of Private Relationships in the Greek World, 435-323 B.C.*, Cambridge.
- Moggi M. (2005), « Artabano in Erodoto », dans M. Giangiulio (dir.), *Erodoto e il "modello erodoteo". Formazione e trasmissione delle tradizioni storiche in Grecia*, Trento.
- Mosley J. D. (1973), *Envoys and Diplomacy in Ancient Greece*, Stuttgart.
- Nechaeva E. (2014), *Embassies-Negotiations-Gifts: Systems of East Roman Diplomacy in Late Antiquity*, Stuttgart.
- Ober J. (1998), *Political Dissent in Democratic Athens, Intellectual Critics of Popular Rule*, Princeton.
- Ober J. (1989), *Mass and Elite in Democratic Athens, Rhetoric, Ideology, and the Power of the People*, Princeton.
- Olshausen E., Biller H. (dir.) (1979), *Antike Diplomatie*, Darmstadt.
- Osmer M. (2013), „Wir aber sind damals und jetzt immer die gleichen“, *Vergangenheitsbezüge in der polisübergreifenden Kommunikation in der klassischen Zeit*, Stuttgart.
- Pébarthe C. (2006), *Cité, démocratie et écriture, Histoire de l'alphabétisation d'Athènes à l'époque classique*, Paris.
- Pelling C. (1991), « Thucydides' Archidamus and Herodotus' Artabanus », dans M. A. Flower, M. Toher (dir.), *Georgica: Greek Studies in honour of George Cawkwell*, London, p. 120-142.
- Piccirilli L. (2002), *L'invenzione della diplomazia nella Grecia antica*, Roma.
- Queyrel Bottineau A. (2015), « "Trahir la Grèce" dans l'Enquête d'Hérodote, La portée des mots et l'identité athénienne », *Historia*, 64, p. 387-412.

- Rhodes P. J. (1972), *The Athenian Boule*, Oxford.
- Rogkotsis Z. (2006), « Thucydides and Herodotus, Aspects of their Intertextual Relationship », dans A. Rengakos, A. Tsakmakis (dir.), *Brill's Companion to Thucydides*, Leiden, p. 57-86.
- Ruzé F. (1997), *Délibération et pouvoir dans la cité grecque, de Nestor à Socrate*, Paris.
- Sánchez P. (2001), *L'amphictionie des Pyles et de Delphes : recherches sur son rôle historique, des origines au I<sup>er</sup> siècle de notre ère*, Stuttgart.
- Santi Amantini L. (dir.) (2005), *Dalle parole ai fatti. Relazioni interstatali e comunicazione politica nel mondo antico*, Roma.
- Savalli-Lestrade I. (1998), *Les « philoi » royaux dans l'Asie hellénistique*, Paris.
- Sinclair R. K. (1988), *Democracy and Participation in Athens*, Cambridge.
- Schulz F. (2011), *Die homerischen Räte und die spartanische Gerusie*, Düsseldorf.
- Smith A. C. (2011), *“Polis” and Personification in Classical Athenian Art*, Leiden-Boston.
- Spencer D. J., Theodorakopoulos E. M. (dir.) (2006), *Advice and its Rhetoric in Greece and Rome*, Bari.
- Villacèque N. (2013), *Spectateurs de paroles ! Délibération démocratique et théâtre à Athènes à l'époque classique*, Rennes.
- Welwei K. W. (1996), “Politische Kommunikation im klassischen Athen”, dans G. Binder, K. Ehlich (dir.), *Kommunikation in politischen und kultischen Gemeinschaften. Stätten und Formen der Kommunikation im Altertum*, Trier, p. 25-50.
- Werlings M.-J., Schulz F. (dir.) (2011), *Débats antiques*, Paris.
- Worman N. (2002), *The Cast of Character, Style in Greek Literature*, Austin.
- Worthington I. (dir.) (1994), *Persuasion, Greek Rhetoric in Action*, London-New York.
- Yunis H. (1996), *Taming Democracy: Models of Political Rhetoric in Classical Athens*, Ithaca.